

Conditions générales de vente

Art. 1 GÉNÉRALITÉS

- 1.1. Les conditions générales de Softnight SPRL s'appliquent toujours à tous les accords entre Softnight SPRL et ses clients. Toute commande de marchandises entraîne automatiquement l'acceptation des conditions générales.
- 1.2. Toute dérogation aux conditions générales n'est possible que par accord écrit entre les parties.

Art. 2 OFFRE

- 2.1. Toutes les offres de Softnight SPRL sont faites par écrit, sans engagement, et sont valables pour une période de 30 jours, sauf accord contraire écrit entre les parties. L'offre se limite à ce qui y est expressément inclus.
- 2.2. L'acheteur déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente avec chaque devis.

Art. 3 Ordonnances

- 3.1. Les commandes passées auprès de Softnight SPRL ne sont considérées comme acceptées qu'après notre accord écrit.
- 3.2. Une modification de l'ordre des marchandises est susceptible de changer et peut entraîner des frais supplémentaires pour le client.

Art. 4 PRIX ET PAIEMENTS

- 4.1. Nos prix d'achat sont hors TVA, taxes et n'incluent pas le coût de l'assurance, de la livraison ou de l'enlèvement des marchandises et le coût de la consommation (par exemple le carburant).
- 4.2. Le paiement peut être effectué par virement bancaire. Le retard de paiement donne lieu de plein droit et sans mise en demeure à des intérêts de retard au taux de 8 % sur toutes les dettes en cours à compter de la date d'échéance de la facture jusqu'au paiement complet. En outre, un montant égal à 10% du solde impayé sera dû de plein droit et sans mise en demeure, avec un minimum de 250 € à titre de dédommagement.
- 4.3. L'absence de protestation enregistrée dans les 8 jours suivant la réception des factures est considérée comme une acceptation explicite de la facture.
- 4.4. En cas de changement manifeste de la solvabilité de l'acheteur, nous nous réservons le droit, même si les marchandises ont déjà été expédiées en tout ou en partie, de suspendre tout ou partie de la commande. Si l'acheteur refuse de l'accepter, nous nous réservons le droit d'annuler tout ou partie de la commande. Tout cela sans préjudice de nos droits à des dommages et intérêts.
- 4.5. Le non-paiement à l'échéance d'une facture, toute demande de règlement amiable ou judiciaire ou de report de paiement, ou tout autre fait pouvant entraîner l'insolvabilité de l'acheteur, rend immédiatement exigible de plein droit le solde de toutes les autres factures, même non échues.

Art. 5 LIVRAISON

- 5.1. Les produits sont livrés à l'acheteur. En cas de dépassement des délais de livraison, l'acheteur a le choix soit d'exiger l'exécution du contrat, soit de le déclarer immédiatement dissous de plein droit.

Art. 6 GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

- 6.1. Notre responsabilité en cas de défauts visibles ou cachés est toujours limitée à la réparation ou au remplacement des biens livrés. Softnight SPRL n'est jamais responsable des dommages indirects ou consécutifs subis par l'acheteur ou des tiers.
- 6.2. Les parties conviennent expressément que le délai de réclamation pour vices cachés à l'encontre du vendeur est limité à 1 mois après la livraison.
- 6.3. Les biens livrés faisant l'objet d'une réclamation doivent être conservés par l'acheteur dans le même état qu'au moment de la livraison. Le droit à la garantie s'éteint si les marchandises dont les défauts ont été ou auraient pu être identifiés par une inspection minutieuse sont revendues, transformées ou utilisées.
- 6.4. Softnight SPRL n'est pas non plus responsable du traitement de tout défaut ou autre plainte résultant de l'usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'un accident ou d'un abus.

Art. 7 FORCE MAJEURE

- 7.1. Softnight SPRL ne peut en aucun cas être tenue pour responsable du non-respect de ses obligations si elle se trouve dans une situation de force majeure. En cas de force majeure, Softnight SPRL peut résilier le contrat ou reporter ou annuler la livraison des marchandises au client sans être tenue de payer des dommages et intérêts.

Art. 8 PROPRIÉTÉ Réserve de propriété

- 8.1. Toutes les marchandises livrées restent la propriété de Softnight SPRL jusqu'au paiement complet.
- 8.2. Tous les risques sont supportés par l'acheteur. Les avances versées nous restent acquises à titre de compensation des pertes éventuelles en cas de revente.

Art. 9 PLAINTES

- 9.1. Les plaintes doivent être signalées à Softnight SPRL par courrier recommandé dans les 8 jours suivant le jour de la livraison. Le dépôt d'une plainte ne libère pas le client de son obligation de paiement.

Art. 10 Propriété intellectuelle

- 10.1. Toutes les inventions ou découvertes, droits d'auteur, dessins et modèles ou savoir-faire confidentiel ou autre propriété intellectuelle conçus, produits ou mis en pratique par Softnight SPRL dans le cadre de l'exécution du contrat et relatifs aux activités de l'acheteur restent la propriété exclusive du vendeur.

Art. 11 DROIT APPLICABLE ET LOI D'APPLICATION

- 11.1 Le Contrat est régi par le droit belge. Tous les litiges relatifs au Contrat sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.